Session: 7e édition NUMAD

Commission: Affaires Politiques Internationales

Rapporteur: Mexique, Bolivie, Vatican

Parrains: Afrique du Sud, Espagne, Hongrie, Brésil, Inde

## LA QUESTION DE PRÉSERVER UNE IDENTITÉ CULTURELLE AU SEIN DE LA MONDIALISATION

L'Assemblée générale,

<u>Affirmant</u> que les peuples autochtones sont égaux à tout autre peuple et en reconnaissant de même le droit à tout peuple d'être différent et unique, se considérer comme tel et être respectés par ce fait,

Constatant la stagnation des systèmes éducatifs dans les pays en développement,

<u>Convaincue</u> que l'identité culturelle représente un facteur fondamental de nos sociétés et que sa préservation dépend de l'éducation reçue,

- 1. <u>Promeut</u> l'accès des minorités ethniques à l'éducation primaire à travers l'augmentation des budgets d'éducation dans les zones habitées par ces minorités, et à l'enseignement supérieur à travers des procédures d'anonymat ;
- 2. <u>Recommande</u> des campagnes de sensibilisation afin de prévenir des inégalités dans la société civile ;
- 3. <u>Encourage</u> les États à rediriger les taxes recueillies notamment des firmes transnationales afin de dynamiser et développer d'avantage les entreprises locales et startups ainsi que pour promouvoir l'éducation ;
- 4. <u>Promeut l'accès</u> aux universités et autres entités d'éducation supérieure aux minorités reconnues comme telles par les gouvernements et possédant la nationalité du pays en question ;
- 5. <u>Considère</u> que les religions doivent pouvoir être enseignées librement dans tout pays, indépendamment de la culture et l'origine propres à chacun et en dehors des projets éducatifs dans l'enseignement primaire et supérieur.